

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 21 février 2023 à 19 h, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Gilles Cazade, membre parent, président
- Madame Bao Huong Trinh, membre parent, vice-présidente
- Madame Christine Bourgeois, membre du personnel professionnel non enseignant
- Monsieur Éric Capuano, membre parent
- Monsieur Joël Delisle, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Monsieur Christian Descôteaux, membre du personnel – direction d'établissement
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- Madame Marie-Michèle Lemieux, membre de la communauté – âgé de 18 à 35 ans
- Madame Claudine Loiselle, membre du personnel de soutien
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent
- Madame Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCES :

- Monsieur Pierre Chaloux, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Monsieur Éric Trudeau, membre de la communauté – expertise en gouvernance et éthique

PARTICIPE :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe
- Madame Catherine Houpert, secrétaire générale
- Madame Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines

- Madame Karen Brassard, coordonnatrice au Service des ressources humaines
- Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire
- Madame Diane Fortin, directrice intérimaire du Service de l'organisation scolaire

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gilles Cazade, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé, tel que présenté. Les membres conviennent de traiter le point 10.1 juste avant le point 13.

3. RÉOLUTIONS EN BLOC

3.1 Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2023 est approuvé tel que rédigé.

4. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES

Néant

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant

6. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 220.1 DE LA LIP

6.1 Rapport annuel 2021-2022 du Centre de services scolaire des Patriotes

Monsieur Luc Lapointe présente le rapport annuel 2021-2022 du Centre de services scolaire des Patriotes, faisant état, notamment, du niveau d'avancement de son Plan d'engagement vers la réussite et présentant diverses statistiques et informations concernant ses opérations. Celui-ci est disponible sur le site Web à l'onglet Publications.

Aucun membre du public ne souhaite intervenir.

6.2 Rapport annuel 2021-2022 de la Protectrice de l'élève

Le rapport annuel 2021-2022 est présenté par madame Catherine Houpert, secrétaire générale.

Ce rapport est joint au rapport annuel du CSSP et déposé sur le site Web.

7. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Gilles Cazade, président, explique les règles applicables à la période de parole au public et invite les personnes présentes à présenter leurs questions.

Aucun membre du public ne demande à prendre la parole.

8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de chaque séance du Conseil d'administration, le directeur général dépose un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles. Par ailleurs, des éléments de la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite font l'objet d'une présentation lors des différentes séances, dans les points d'information.

Le directeur général commente l'état d'avancement de certaines des priorités annuelles du Centre de services scolaire des Patriotes et répond aux questions des membres.

9. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Les responsables de chaque comité présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

10. POINTS DE DÉCISION

Comme annoncé au moment de l'adoption de l'ordre du jour, les membres conviennent de débiter avec le point 10.2 et de traiter le point 10.1 juste avant le point 13.

Service de l'organisation scolaire

10.2 Politique relative aux services aux dîneurs | Modification

Madame Diane Fortin, directrice intérimaire du Service de l'organisation scolaire, présente ce point.

En conformité avec l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a adopté la *Politique relative aux services aux dîneurs*, laquelle est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008.

Sa dernière révision date du mois de mai 2020 pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

Il était nécessaire d'y apporter certaines modifications.

Les modifications proposées à la politique permettront de retirer le modèle bonifié et permettront également une plus grande flexibilité au niveau des ajustements face à la

nouvelle offre de service aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Les avis reçus à la suite de consultations tenues le 23 novembre 2022 au Comité consultatif de gestion et le 15 décembre 2022 au Comité de parents sont favorables aux modifications apportées à la *Politique relative aux services aux dîneurs*.

CA-043-02-23

Il est proposé :

D'adopter les modifications apportées à la *Politique relative aux services aux dîneurs* telles que proposées. La Politique ainsi modifiée entrera en vigueur dès l'année scolaire 2023-2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10.3 Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes | Modification

Madame Diane Fortin, directrice intérimaire du Service de l'organisation scolaire, présente ce point.

La *Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes* a été modifiée pour la dernière fois le 1^{er} juillet 2020. Elle atteint l'objectif de bien expliquer les services et les modalités par lesquelles le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) peut offrir le transport à ses élèves.

Le Service de l'organisation scolaire a proposé d'apporter certaines modifications à la politique afin de clarifier et d'éliminer certaines ambiguïtés qui ont été identifiées depuis son application en 2020.

À la suite des consultations effectuées auprès du Comité consultatif de gestion et du Comité de parents, le Comité consultatif de transport est en faveur des modifications apportées à cette politique. Par conséquent, il recommande au Conseil d'administration (CA) d'adopter la politique ainsi modifiée.

CA-044-02-23

Il est proposé :

D'adopter les modifications proposées à la *Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources humaines

10.4 Politique relative à la formation continue | Adoption

Madame Nathalie Avon, directrice, et madame Karen Brassard, coordonnatrice, toutes deux du Service des ressources humaines, présentent ce point.

La formation continue du personnel du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) est un pilier essentiel à la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). En maximisant le développement professionnel de chacun(e) des employé(e)s, c'est le potentiel du CSSP tout entier qui se réalise afin d'atteindre une des plus importantes missions publiques, soit d'organiser les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique*.

Dans le cadre des priorités d'action 2022-2023 du Service des ressources humaines (SRH), celui-ci devait notamment élaborer une politique relative à la formation continue afin de soutenir le développement professionnel du personnel. La *Politique relative à la formation continue* constitue la vision et l'engagement du CSSP par rapport au développement professionnel.

Le projet de *Politique relative à la formation continue* a été soumis pour consultation de novembre à décembre 2022 auprès des comités internes, soit au Comité de la direction générale, la Table de concertation de la direction générale et le Comité consultatif de gestion ainsi qu'auprès des trois syndicats et des deux associations professionnelles.

Toutes les instances consultées se sont prononcées en faveur du projet de politique présenté. Les modifications recommandées par les différentes instances ont été intégrées au texte de la Politique.

Le Comité des ressources humaines du CA s'est réuni les 8 novembre 2022 et 31 janvier 2023 et s'est penché sur le projet de *Politique relative à la formation continue*. Il en fait la recommandation au CA pour adoption.

CA-045-02-23

Il est proposé :

D'adopter la *Politique relative à la formation continue* telle que présentée et qu'elle entre en vigueur dès le 22 février 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Néant

12. POINTS D'INFORMATION

Direction générale

12.1 Mise en œuvre du PEVR | Initiative 3.8 | Suivi personnalisé pour les élèves débutant leur secondaire à 13 ans ou plus

Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, présente ce point.

Les différents acteurs œuvrant dans les écoles secondaires du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) déploient beaucoup d'efforts pour soutenir la réussite scolaire des élèves. C'est par le biais d'initiatives inscrites au plan opérationnel actuel que tous travaillent à l'atteinte des objectifs de *Tous Patriotes pour la réussite!*

Une analyse réalisée lors de l'élaboration du premier Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du CSSP révèle que les élèves qui ont commencé leur parcours au secondaire en 2008 avec l'une des caractéristiques suivantes sont surreprésentés parmi les élèves qui n'ont pas obtenu leur diplôme :

- L'élève avait un plan d'intervention actif à son arrivée au secondaire;
- L'élève était un élève identifié HDAA;
- L'élève avait un retard scolaire à son arrivée au secondaire (reprise ou ajout d'une année au primaire ou au préscolaire).

« Ainsi, les élèves ayant une, deux ou trois de ces caractéristiques constituent respectivement 36 %, 43 % et 59 % des élèves qui n'ont pas obtenu de diplôme » (p. 54 du PEVR).

Pour assurer la cohérence avec l'orientation 1 du PEVR; soit la diplomation et la qualification des élèves, les équipes-écoles effectuent des suivis personnalisés pour les élèves qui débutent leur secondaire à 13 ans ou plus ou avec un plan d'intervention.

Par conséquent, afin d'atteindre la Vision Patriotes, les acteurs qui gravitent autour des élèves documentent les actions mises en place et les impacts sur la réussite éducative des élèves identifiés. Il est essentiel d'évaluer les moyens mis en place et leur efficacité. Cette évaluation repose sur une approche collaborative qui est liée directement aux moyens identifiés pour chaque élève.

Comme mentionné lors de l'adoption de l'ordre du jour, le point de décision 10.1 est déplacé juste avant le point 13.

Direction générale

10.1 Critères et processus d'évaluation du directeur général | Grille d'évaluation | Adoption

Huis clos

CA-046-02-23 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 49.

Retour à l'assemblée publique

CA-047-02-23 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 20.

L'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) prévoit que le comité des ressources humaines « (...) a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. »

Cet article prévoit également que « Le conseil d'administration du centre de services scolaire peut instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières. » Le Conseil d'administration (ci-après « CA ») peut donc mettre sur pied un comité d'évaluation du rendement du directeur général.

Le 14 décembre 2021, le CA a adopté le processus d'évaluation du rendement du directeur général proposé par le Comité des ressources humaines du Conseil d'administration (CRHCA) (résolution CA-029-12-21). Le processus d'évaluation du rendement du directeur général devait être mis à jour pour l'année scolaire 2022-2023.

Le 27 septembre 2022, le CA a adopté le processus d'évaluation mis à jour (résolution CA-014-09-22), mais a mandaté le CRHCA afin qu'il revoie la grille d'évaluation.

Le 31 janvier 2023, les membres du CRHCA, auxquels s'est joint le directeur général, se sont réunis pour effectuer la mise à jour de la grille d'évaluation du processus d'évaluation du rendement du directeur général par attentes annuelles pour l'année scolaire 2022-2023.

Les membres du CRHCA font la recommandation au CA d'adopter la grille d'évaluation du processus d'évaluation du rendement du directeur général par attentes annuelles telle que présentée.

CA-048-02-23 Il est proposé :

D'adopter la grille d'évaluation afin de compléter le processus d'évaluation du rendement du directeur général par attentes annuelles pour l'année scolaire 2022-2023 telle que présentée et déposée.

Monsieur Salvatore Mancini demande le vote.

8 votent pour

0 vote contre

5 abstentions

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Conformément à l'article 19 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, les membres issus du personnel se sont abstenus de voter sur ce point.

13. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos

CA-049-02-23 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 24.

Retour à l'assemblée publique

CA-050-02-23 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 40.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h 40 la séance est levée

Président

Secrétaire générale

CH/lc